



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

programmes

Question écrite n° 54133

Texte de la question

M. Jean-François Mancel attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le crédit revolving. On constate aujourd'hui que se dessine un surendettement structurel des ménages qui ont recours au crédit, notamment revolving, sans en maîtriser les dangers, cédant aux facilités inconsidérées proposées par certains organismes. Soucieux d'agir dans le préventif, il apparaît utile que, dans le cadre de l'éducation nationale, soit prévue une sensibilisation des jeunes à la gestion du budget familial et aux dangers d'un recours abusif au crédit. Il souhaiterait savoir si cette sensibilisation fera partie des orientations futures de l'éducation nationale.

Texte de la réponse

Une des missions fondamentales de notre système éducatif est de contribuer à la formation d'un adulte responsable, capable de participer activement à la vie de la Cité, doté des savoirs et compétences qui lui permettent d'exercer sa liberté dans une société complexe et sans cesse en évolution, en faisant des choix éclairés et en minimisant les risques qui pourraient entraver cette liberté. Tous les programmes d'enseignement général et ceux d'éducation civique en particulier, concourent au développement de l'esprit critique et à l'acquisition d'une véritable autonomie. En particulier, le programme de sciences économiques et sociales en classe de seconde (B.O. hors série n° 6 du 29 août 2002), dans le chapitre consacré à « la consommation » montre très explicitement que « le crédit apporte aux ménages des ressources qui ne sont pas des revenus », et demande que cela soit souligné « à travers le phénomène du surendettement ». De même l'enseignement « vie sociale et professionnelle » dispensé dans la voie professionnelle intègre explicitement dans ses programmes une éducation à la consommation. Cela conduit les enseignants à choisir des situations d'apprentissage et des démarches pédagogiques qui permettent aux élèves de résoudre une « situation-problème » de manière raisonnée. Il s'agit de favoriser chez des jeunes en cours de formation qualifiante, proches de leur entrée dans la vie active, non seulement l'acquisition de connaissances mais aussi celle de méthodes pour gérer un budget, effectuer des choix pertinents en matière d'achats et d'utilisation des services, identifier le principe du crédit ou bien encore approcher les problèmes liés au surendettement (B.O. hors série n° 5 du 29 août 2002). Par ailleurs, les nouveaux programmes de la série sciences et technologies de la gestion, ont développé l'initiation à la gestion de l'entreprise. Il conviendra d'examiner attentivement si une nouvelle rénovation des programmes permettrait de répondre également au souci manifesté.

Données clés

Auteur : [M. Jean-François Mancel](#)

Circonscription : Oise (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54133

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 décembre 2004, page 10155

Réponse publiée le : 15 mars 2005, page 2748